

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et dép. limitrophes UN AN 3 fr.	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE ANNONCES: LA LIGNE 20 c.	PARIS et les autres Départements UN AN 3 fr. 50
---	---	--

ÉCROS DE LA SEMAINE

7 Juillet — De nouvelles bagarres se produisent dans certains quartiers de Paris.

Les conseillers municipaux et les députés de Paris, réunis sous la présidence de M. Brisson, rédigent un manifeste de protestation contre les actes du gouvernement.

— Protestation de la Presse et manifeste de la commission exécutive de la Bourse du travail.

8 Juillet — Interpellation à la Chambre, au sujet de la fermeture de la Bourse du travail. Autre interpellation au sujet des congrégations religieuses. Les propositions sont rejetées par 380 voix contre 132.

9 Juillet — M. Peytral, ministre des finances donne sa démission à la suite du renvoi à un mois de l'interpellation relative aux congrégations religieuses, puis il revient sur sa décision. M. Lozé est remplacé à la préfecture de police par M. Lépine, préfet de Seine-et-Oise.

— Inauguration, par M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, d'un lycée de jeunes filles, au Puy (Haute-Loire).

— Ouverture à Paris, d'un congrès dit de la repopulation de la France,

sous la présidence de M. le docteur Dumontpallier, membre de l'académie de médecine et sous le patronage de l'alliance des savants et des philanthropes.

— Quatre jeunes filles des environs de Firminy, se noient en prenant un bain, dans une petite rivière appelée le Gampille.

11 Juillet — Un incendie survenu à l'exposition de Chicago cause la mort de onze pompiers, de deux employés et de quatre femmes. Quarante personnes sont blessés plus ou moins grièvement.

— 12 Juillet — Il résulte d'un relevé fait par la préfecture de police que pendant les troubles de ces jours derniers à Paris, 185 agents de police ont été fortement contusionnés ou blessés. On évalue, d'après la presse parisienne, le nombre des blessés civils, à cinq ou six cents.

12 Juillet — La Chambre termine le vote du budget de 1894 après avoir écarté toutefois la réforme sur les droits des boissons et de l'impôt sur les portes et fenêtres.

13 Juillet — Mort de M. Le Veillé, député de Limoges, pendant son séjour à Trouville. Sa femme, folle de désespoir, saisit un revolver et se blesse grièvement en se tirant une balle dans la tête.

— M. Lépine prend possession de son poste à la préfecture de police.

— Inauguration, à Paris, du monument élevé à la mémoire de Claude Chappe, l'inventeur du télégraphe aérien.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, a eu lieu la réunion de la Société d'horticulture du canton de Dammartin, sous la présidence de M. Barre, assisté de M. Boulay, trésorier et de M. Lemarié, architecte.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président donne communication d'une lettre de M. le Préfet, annonçant qu'une subvention de 150 francs est accordée à la Société, par le ministre de l'agriculture, pour être employée en encouragements et en récompenses.

M. Loron fils, délégué par la Société, en qualité de membre du jury, à l'exposition du Raincy, n'ayant pas eu le temps de préparer son rapport, la lecture en est remise à la réunion du 10 septembre.

Il est décidé que cette séance prochaine sera consacrée à l'élaboration du programme de l'exposition de Chrysanthèmes, d'Arbres, de Fruits et de Légumes, qui doit avoir lieu le 12 novembre, à trois heures.

Après un court entretien sur les ravages causés aux jardins et aux vergers par l'orage du 4 juillet et quelques remarques sur les dégâts produits aux fruits par les guêpes, la séance est levée à trois heures et demie.

VILLENEUVE

Jeudi dernier dans la matinée le jeu-

ne Jules Domainjour apprenti maçon chez M. Léon Lefèvre, travaillant à la restauration du château de Villeneuve, est tombé d'un échafaudage et, dans sa chute s'est cassé la cuisse et contusionné la tête.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

SAINT-MARD

La Saint-Victor

Dimanche 23 juillet, la fête de M. le curé de Saint-Mard, connue maintenant sous la dénomination de Saint Victor sera célébrée avec grande solennité.

A 10 heures, la grand'messe sera chantée par des artistes du conservatoire et de l'opéra.

3 heures, vêpres et salut en musique.

Le soir, feu d'artifice et concert sur la place de l'église, donné par la fanfare de Dammartin.

ERMENONVILLE

La tempête du 4 juillet a renversé l'orme géant qui abritait sous son dôme colossal toute la place qui se trouve en avant du bâtiment de la pompe. Cet orme avait plusieurs siècles, puisqu'il y a 115 ans il avait déjà excité l'admiration de J.-J. Rousseau, qui aimait à se reposer à son ombre et y causer avec les habitants du village.

L'arbre, en tombant, a fortement endommagé le toit d'une maison voisine.
(Écho du Valois)

EVE

M. Gaillard, député de l'arrondissement de Senlis, vient de faire don, à l'école publique mixte d'Eve, d'une carte murale de la collection Vidal-Lablache (carte 2, France, cours d'eau) et d'un compendium métrique (appareil Level).

MONTHYON

Le 2 juillet, dans la soirée, un harretier nommé Alexis Renard, de-

meurant au hameau de Pringry, se rendant chez son beau-père, fut injurié et frappé par le sieur Félix Merckx, cultivateur.

Ce dernier a fait mettre une porte dans un sentier commun, afin d'empêcher les volailles de pénétrer dans sa propriété; Renard prit ce sentier et trouvant la porte fermée il la brisa à coups de pioche, Merckx survint et frappa l'auteur du bris de clôture à coups de manche de fourche, Renard riposta à coups de poing.

Procès-verbal a été dressé.

(Écho de la Brie)

IVERNY

Le 6 juillet dernier, le garde champêtre d'Iverny trouvait couché dans le chemin de Cuisy, un individu inconnu.

Il le transporta dans le violon municipal où il mourut.

M. le docteur Petit a constaté le décès.

Un livret d'ouvrier et un passeport ont aidé à retrouver l'identité de cet individu.

C'est un nommé Charpentier Xavier-Honoré, 49 ans, né à Fontenoy (Aisne).

(Journal de Seine-et-Marne)

SILLY-LE-LONG

Le 4 courant vers sept heures et demie du soir, au plus fort de l'orage qui a éclaté sur la commune de Sillery-le-Long la foudre est tombée sur la toiture en chaume, d'un hangar et d'une petite habitation y attenante louée aux époux Toisoul, le tout appartenant au sieur Ockermann, tourneur en bois. Celui-ci ayant fait précipitamment sortir ses enfants, sa femme et sa locataire, a appelé du secours. Toute la population du pays, les pompiers en tête, est accourue aussitôt et a fait les plus grands efforts pour arrêter les ravages du feu. Au bout d'une heure de travail tout

danger était écarté pour les habitations voisines. Mais le hangar et la petite maison, quelques volailles et divers objets peu importants ont été consumés.

La perte évaluée à 700 fr. est couverte par une assurance à la C^{ie} le Soleil.

(Journal de Senlis)

SEVRAN-LIVRY

Après l'explosion qui se produisit il y a quelques jours à la poudrerie nationale, voici qu'un incendie a dévoré jeudi dernier, une partie de cette poudrerie.

A quatre heures et demie du matin, les gardiens voyant sortir de la fumée du magasin où sont déposées des huiles et des essences, donnèrent l'alarme, la compagnie d'infanterie du 135^e régiment de ligne, dont les baraquements sont à courte distance, fut avertie par le téléphone qui la relie à l'établissement principal, et les soldats, à moitié habillés, se trouvèrent sur les lieux au bout de peu d'instants. Ils mirent aussitôt les trois pompes de la poudrerie en batterie et parvinrent, non sans efforts, à faire la part du feu, dit le *Publicateur*.

Des pompiers des communes environnantes et tout le personnel de la poudrerie se sont mis également à la tâche et, grâce à la promptitude des secours, l'incendie a été localisé. Le corps de bâtiment où le feu a pris a quarante mètres de long: le cinquième à peu près, en a été détruit; le reste a été préservé.

FAITS DIVERS

UNE VOLEUSE

Il y a quelques jours, une femme nommée Marin, née Grédelue, dont la famille habite la commune de Montgé,



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 18215

CB : 9227

SHAS



0 000000 092272

se présentait dans les magasins de nouveautés de M. Pochet, rue St-Nicolas, à Meaux, et faisait des emplettes, en tant que robes et autres marchandises, pour une somme de 115 francs environ.

Cette femme étant parvenue à convaincre le négociant qu'elle n'achetait pas pour elle, mais pour ses parents, il la laissa partir sans payer. Ceux-ci informés de cet achat fait en leur nom, déclarèrent n'avoir chargé personne d'acheter quoique ce soit pour eux.

M. Pochet, convaincu alors, d'avoir été dupe d'une voleuse, porta plainte immédiatement au commissariat de police et samedi dernier, M. le Commissaire qui se doutait qu'elle viendrait à Meaux, la cueillait au moment où elle débarquait.

Elle a été écrouée à la maison d'arrêt

(Indépendant)

FRÈRE ET SŒUR

Nous extrayons d'une correspondance de Buenos-Ayres le curieux récit suivant que l'on dirait sorti de l'imagination de quelque romancier :

C'est un va-et-vient continuel à la « Casa de expositos » — asile des enfants trouvés — à Buenos-Ayres.

Le tour était encore en honneur il y a une couple d'années. H'était facile alors aux femmes de se défaire de leurs enfants — pas la moindre formalité à remplir, pas la moindre enquête à subir. Aujourd'hui, on y regarde de plus près.

Les petits abandonnés ne sont pas élevés à l'établissement même; ils sont confiés aux bons soins des particuliers, en échange d'une redevance d'environ 75 francs par mois. Ce sont ces dévouées nourricières que l'on voit défilier du matin au soir dans le porche de la « Casa de expositos ».

Il y a une vingtaine d'années, pendant une nuit d'orage, une voiture faisait halte devant l'asile; une femme couverte d'un

grand voile mit pied à terre et déposa sur le guichet du « tour » deux nouveaux-nés jumeaux.

Les deux petites créatures portaient sur le bras une marque fraternellement appliquée; le signe distinctif représentait chez l'un — un garçon — la lettre V, chez l'autre — une fille — la lettre X.

Les deux bébés furent inscrits sous les noms de Carlos A... et de Carlotta B... Ils furent élevés dans la même famille pendant six ans; puis ils furent séparés, placés chacun dans un internat, et depuis on les perdit de vue.

Tout ce que l'on sait c'est que Carlos est resté en pension jusqu'à l'âge de 14 ans et qu'à l'âge de 11 ans, Carlotta était entrée au service d'une famille.

Il y a quelques mois, les journaux publiaient un appel aux nommés Carlos A... et Carlotta B..., à l'effet de mettre ceux-ci en possession d'une somme considérable que leur avait léguée leur mère, qui appartenait à une famille notable et qui n'avait confié son secret qu'à la seule personne chargée d'exécuter sa volonté dernière. Elle était morte à la suite d'un accident de voiture.

L'appel ne resta pas sans résultat. On parvint à découvrir Carlos A... et Carlotta B... qui s'étaient unis par le mariage et avaient deux enfants.

Un concours étrange de circonstances avait rapproché, après de longues années de séparation, ces deux êtres qui avaient grandi ensemble, et leur amitié de naguère avait fait place à un sentiment plus tendre.

Ignorants l'un et l'autre de leur origine, ils avaient uni leurs destinées et vivaient heureux.

Le croirait-on ? L'autorité compétente est intervenue pour déclarer nulle l'union « incestueuse » des deux jumeaux, et M. Sueños, archevêque de Buenos-Ayres, aura à se prononcer prochainement en dernier ressort, comme arbitre en matière de droit canon, sur l'appel des deux

époux dont l'arrêt impitoyable de l'autorité administrative est venu troubler le bonheur et empoisonner l'existence.

CHEMIN de FER de Survilliers à Senlis

Le *Journal de Senlis* confirme, par le compte rendu suivant, ce que nous disions précédemment au sujet du projet de tramway à vapeur de Senlis à Survilliers :

Une réunion nombreuse et importante a eu lieu hier mardi à la mairie de Senlis, au sujet du chemin de fer sur routes dont la construction préoccupe si vivement notre région.

MM. Franck Chauveau, sénateur, Gaillard, député Bienvaux, ingénieur des Ponts et Chaussées, Dupuis, Berdin conseillers généraux de l'Oise, Gilbert-Boucher, conseiller général de Seine-et-Oise, Corbon, conseiller d'arrondissement, Cagny, maire de Senlis, Chalmia, et un grand nombre de Maires des communes intéressées assistaient à la réunion.

Les indications les plus intéressantes ont été données sur les demandes de concession qui sont étudiées et vont être faites pour ce chemin de fer.

M. Gilbert-Boucher, conseiller général de Luzarches, a fourni des renseignements très précieux sur les dispositions adoptées pour ses tramways à vapeur par le département de Seine-et-Oise et a promis le concours effectif des communes de ce département qui se trouvent sur le parcours de notre futur chemin de fer.

Il a été décidé que les Maires s'entendraient avec les conseils municipaux des communes intéressées, sur l'étendue des sacrifices qui peuvent être faits par ces communes.

Une nouvelle réunion, dans laquelle des résolutions définitives doivent être prises, aura lieu le mardi 1^{er} août.

Une commission de permanence a été constituée pour préparer les solutions. Elle se compose de MM. Franck Chauveau, sénateur, Gaillard, député, Dupuis, Berdin et Gilbert-Boucher, conseillers généraux, Corbon et Turquet, conseillers d'arrondissement, Cagny, maire de Senlis, et Chalmia.

Voici quel est le tracé général de la ligne projetée; partant de la station de Survilliers, il se dirige, d'une part sur Plailly et Mortefontaine, d'autre part sur Senlis, où il se bifurque de nouveau. Le tronçon de droite suit la route nationale n° 32 et rejoint la station de Verberie; celui de gauche gagne celle de Pont-Sainte-Maxence en côtoyant la route nationale n° 17.

Nous recevons la note suivante, au sujet du projet de tramway à vapeur de Meaux au Plessis-Belleville. Nos lecteurs nous permettront de taire le nom de notre honorable correspondant dont ils apprécieront les judicieuses observations.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la Gazette du 9 juillet, un de vos correspondants s'élève contre le projet de construction du tramway à vapeur de Meaux au Plessis-Belleville, par St-Soupplets, Oissey, St-Pathus. Il dit avec raison que le Conseil général de Seine-et-Marne n'a pas à se préoccuper, dans cette circonstance, des intérêts des communes de l'Oise que ce chemin de fer paraît favoriser, ce qui est absolument vrai, si vrai même que le Conseil municipal de Brégy l'a compris, et que, dans sa séance du 16 juin dernier, il a refusé de s'associer à la demande de M. le Maire d'Oissey, qui a pris l'initiative de ce contre-projet.

La commune de Brégy ne tient pas à être desservie par cette ligne. Nous n'y croyons pas ici; nous ne la désirons aucunement, pour la raison qu'elle ne nous rendrait aucun service.

Mais nous espérons que, dans un avenir très prochain, l'utilité d'une ligne de Senlis à Meaux, par les vallées de Nolette et de la Théroiane, sera reconnue, et alors nous pourrions nous associer au vœu, très légitime du reste, que pourra formuler la municipalité d'Oisseries ».

Le pénitent d'Amiens

Voici qui va éclipser complètement les visites académiques du citoyen Achille Le Roy qui nous semblent déjà de l'histoire ancienne, tant l'actualité a les ailes rapides.

Cette fois c'est la ville d'Amiens, la vieille cité picarde, qui a été secouée par le rire fou que n'a pas manqué d'y soulever l'équipée drôlatique dont elle a été témoin.

A la suite d'une condamnation prononcée contre le citoyen Charles Vérecque par le Tribunal correctionnel, en date du 31 mai et portant qu'il devait faire amende honorable (article 226 du Code pénal) pour des propos qu'on l'accuse d'avoir tenus, la section amiénoise du Parti ouvrier a envoyé au procureur de la République une curieuse invitation.

Au moyen-âge, y lisait-on, les condamnés, vêtus d'une chemise, la corde au cou, un cierge à la main, sous le porche des églises, étaient obligés de faire amende honorable pour des fautes qu'il pouvaient avoir commises.

La législature actuelle remet en vigueur ces coutumes, ces traditions.

La section amiénoise du Parti ouvrier a décidé de suivre dans leur application les procédés de cette époque typique.

Le citoyen Charles Vérecque se rendra donc le mercredi 21 juin à deux

heures un quart de l'après-midi, vêtu d'une chemise, la corde au cou, un cierge à la main, sous le porche de la cathédrale, et là, dans un silence religieux, fera l'amende honorable à laquelle il a été condamné.

A propos de la condamnation de Besset, délégué de la Bourse du travail de Paris, Vérecque aurait écrit dans le *Travailleur picard* qu'il faudrait coller la plaidoirie de M. Viviani (le défenseur de Bussset) dans le des du ministère public.

Les Picards qui, comme on sait, ont conservé nombre de coutumes gauloises et ne perdent jamais une occasion de s'esbaudir, ont donc déserté hier les ateliers de tissage et de teinture pour faire la conduite à ce singulier pénitent moderne en mal d'amende honorable.

La procession qui accompagnait Vérecque pieds nus, en chemise et la corde au cou pouvait s'évaluer à quatre ou cinq mille personnes.

Arrivée au porche de la cathédrale d'Amiens dont la grande place carrée était noire de monde, lecture a été faite de la fameuse « amende honorable ».

Vérecque a déclaré en riant qu'il adopterait volontiers pour tout l'été son costume de pénitent très agréable par ces grandes chaleurs.

Faut-il ajouter qu'on a bu force bière et force cidre à la santé du président.

Seule la magistrature d'Amiens a dû rire un peu jaune de cette farce de « haute gresse » pas trop mal imaginée, après tout, et qui dénote chez ses auteurs un malin esprit d'à-propos.

Les origines du canal de Panama

Le récent procès de MM. de Lesseps et consorts a fait rechercher quels autres Français de marque avaient eu déjà l'idée d'un canal interocéanique

de Panama. D'aucuns ont cité Louis Napoléon, d'autres ont attribué à Saint-Simon la propriété du projet.

Voici qui mettra les gens d'accord :

« L'on peut juger que si ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceste rivière (?) estoient coupées, l'on pourroit venir de la mer de ça en celle du dedà, et par ainsi l'on accourcirait le chemin de plus de quinze cents lieues; et depuis Panama jusque au détroit de Magellan ce seroit une isle et de Panama jusque au Terres nouvelles une autre isle de sorte que toute l'Amérique seroit en deux isles. »

Cette citation est empruntée au journal du voyage que fit aux Indes occidentales Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, en l'an de grâce 1399.

Tout est prévu et tout arrive

(Gazette Anecdote)

RECETTES UTILES

Boissons économiques

Dans un tonneau de 230 à 240 litres on met 25 litres d'orge germé ou drêche des brassiers, introduit par la bonde (il est essentiel que dans le fond du tonneau, sur le robinet, il y ait un bouchon de paille ou tout autre chose qui empêche le robinet des engorger ou mieux encore un robinet à pomme d'arrosoir); quatre jours après, on y met neuf litres de graines de genièvre ou un kilog. de coriande qu'on laisse fermenter un mois en prenant garde que le tonneau ne soit tout à fait plein. Cette boisson revient à trois centimes le litre, on a la faculté de pouvoir remettre de l'eau sur le marc avant que le tonneau soit épuisé.

Pendant les grands travaux de la moisson, on ne saurait trop recommander aux travailleurs d'éviter de boire de l'eau seulement. Voici une recette soluble et économique dont on se sert avec avantage dans plusieurs fermes :

Pour 400 litres d'eau, on met 12 kilog. de mélasse, 125 grammes de fleurs de sureau, 60 grammes de houblon, 500 grammes de baies de genièvre, et 3 litres de vinaigre ou alcool. On mélange à froid dans une tonne, après avoir préalablement délayé la mélasse. On laisse infuser 48 heures sans boucher, on a seulement soin de remuer une ou deux fois. On peut ensuite mettre en bouteilles pour boire huit jours après. Il faut alors bien boucher les bouteilles et les laisser debout. Si la boisson reste dans le tonneau, on bouche également, et quinze jours après on peut tirer à la canelle, qui sera munie d'un objet quelconque servant de passoire. On doit éviter avec soin les suintements du tonneau.

G. DE LA FURETIÈRE.

Instruction criminelle :

L'individu arrêté fait les aveux les plus complets.

On organise, au domicile, la fameuse scène de la « reconstitution de la scène du crime. »

Celui-ci, en souriant :

— Volontiers, monsieur le juge. Couchez-vous dans ce lit et fermez les yeux comme si vous dormiez. Qu'on mette dix mille francs dans ce secrétaire, qu'on me donne un couteau et qu'on nous laisse tous les deux seuls.

Tête du juge d'instruction.

Un financier, très fier de sa fortune, disait à dîner à un de ses amis resté pauvre :

— Quand j'ai commencé les affaires, tu le sais, je n'avais rien !

— Oui, répondit l'ami, mais ceux avec qui tu les as faites avaient quelque chose !



L. ÉTIVALS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S.-&-M)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent -- Pendules
Bijoux -- Orfèvrerie -- Dorure et réar-
genture.
Pièces de précision -- Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Nicolas chez
Madame Veuve Ethis

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publié chaque samedi 50 modèles
élégants et pratiques de robes,
manteaux, chapeaux, costumes
d'enfants, ouvrages, etc., avec
explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale
p^r M^{lle} le D^r BERTILLOM. Etude :
**QUE FERONS-NOUS
DE NOS FILLES?**

décrivant toutes les professions
et métiers pouvant être exercés
par des femmes. Nombreuses
primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal
simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une
gravure colorée, 3 mois : 5^{fr}. Pour
s'abonner, envoyer mandat-poste ou
timbres aux Éditeurs : IMANS & C^{ie},
31, RUE DE VERNEUIL, PARIS

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique
Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FERD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Vient de Paraître

Promenades à travers la vallée du
Grand Morin.

par Georges HUSSON

Ouvrage illustré de 144 gravures et
accompagné d'un plan et d'une carte.

1 vol. in-8° de 292 pages..... 5 fr.

ROMAN BRIARD

Jacques GERMAIN

par François DESCHAMPS

1 volume grand in-16 3 fr. 50

Papeterie E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTON CUIR

LE CARTON BITUMÉ SABLÉ
POUR TOITURES

Le mètre carré 0 fr. 60

Par rouleau de 12 mètres

Le mètre carré 0 fr. 50

par 10 rouleaux

Le mètre carré 0 fr. 40

Le Carton Bitumé Sablé se fait en
trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres
0 m. 80 de hauteur } de longueur
4 mètre de hauteur }

Le CARTON CUIR s'emploie égale-
ment avec succès comme isolateur con-
tre l'humidité des murs et des endroits
salpêtrés. Il remplace avantageusement
les enduits hydrofuges. Il rend égale-
ment d'importants services à l'horticul-
ture, employé sous diverses formes
comme paravent, pour garantir les
vignes, les arbres fruitiers, les primeurs
et les fleurs.

La notice pour l'emploi des cartons bitu-
més est remise gratuitement à tout aché-
teur.

Directeur-Gérant : B. LEMARIÉ

Dammartin Imp. E. Lemarié.